



Lignes directrices à l'intention des membres de comités d'experts

Fonds collège-industrie pour l'innovation – volet 1

Juin 2017

TABLE DES MATIÈRES

MISSION ET MANDAT DE LA FCI	2
FONDS COLLÈGE-INDUSTRIE POUR L'INNOVATION	2
Financement disponible.....	3
Attributs des propositions	3
PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE STRUCTURÉ	4
Étape 1 : comités d'experts	4
Critères d'évaluation	4
Échéancier et activités principales des membres de comité d'experts	5
Documentation transmise avant la réunion.....	6
Étape 2 : comité d'évaluation multidisciplinaire	6
COLLABORATION AVEC LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES	7
PRINCIPES RÉGISSANT LE TRAVAIL DES ÉVALUATEURS	7
Équité du processus d'évaluation au mérite.....	7
ANNEXE A	8
Critères d'évaluation – Guide de référence rapide.....	8
ANNEXE B	10
Politique sur les conflits d'intérêts	10

MISSION ET MANDAT DE LA FCI

Créée en 1997 par le gouvernement du Canada, la FCI s'efforce d'accroître notre capacité à mener des projets de recherche scientifique et de développement technologique de calibre mondial dont bénéficient les Canadiens. L'investissement de la FCI dans des installations et de l'équipement de pointe permet aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche et aux établissements de recherche à but non lucratif d'attirer et de retenir le meilleur talent au monde, de former la prochaine génération de chercheurs, d'appuyer l'innovation dans le secteur privé et de créer des emplois de qualité qui renforcent la position du Canada dans l'économie du savoir. Veuillez visiter innovation.ca.

FONDS COLLÈGE-INDUSTRIE POUR L'INNOVATION

Les collèges, les cégeps et les écoles polytechniques canadiens ont tiré parti des liens très étroits qui les unissent avec le secteur privé, principalement les petites et moyennes entreprises locales, régionales et nationales, pour appuyer de façon encore plus importante l'innovation dans les entreprises canadiennes¹. Les collèges développent et mettent à l'essai de nouveaux produits et aident les entreprises à utiliser des processus novateurs et à adapter des technologies en vue d'obtenir de nouveaux avantages concurrentiels. De ce fait, ils sont bien placés pour proposer des solutions novatrices qui répondent aux besoins et aux défis de leurs partenaires du secteur privé.

Le Fonds collège-industrie pour l'innovation vise à renforcer la capacité des collèges à soutenir l'innovation dans les entreprises au Canada en pourvoyant ceux-ci d'infrastructures de recherche de pointe pertinentes pour le secteur privé, afin de favoriser les partenariats industriels dans un domaine d'importance stratégique pour l'établissement. Ces investissements ont pour but d'aider les collèges à renforcer leur capacité en recherche appliquée et en développement technologique dans tous les domaines connexes (des sciences naturelles et de la santé, à l'ingénierie, aux sciences sociales et humaines), à élargir les occasions de partenariat existantes et à attirer d'autres partenaires du secteur privé, de même que des bénéficiaires ultimes ou des utilisateurs finaux provenant d'autres secteurs, et à renforcer leur participation à des grappes collège-industrie dans lequel ils jouent déjà un rôle central. Ultimement, l'innovation dans les entreprises découlant des partenariats de recherche appliquée entre les collèges et le secteur privé devrait améliorer la productivité et la compétitivité d'une entreprise ou d'une industrie et produire des retombées socioéconomiques aux échelles locale, régionale et nationale.

Ce fonds est destiné à soutenir les infrastructures de recherche d'envergure – constituées d'un seul ou d'un ensemble d'articles – et devrait accroître la capacité de recherche appliquée du collège. Il devrait également outiller et habiliter un groupe de chercheurs des collèges afin qu'il puisse développer son réseau de partenaires et augmenter le nombre de projets de collaboration avec le secteur privé. Cependant, tout en comblant les besoins de l'industrie, les activités proposées et l'infrastructure demandée ne devraient pas reproduire des services ou des installations existants dans la région.

Un projet admissible porte sur l'acquisition, la conception ou la mise à niveau majeure d'une infrastructure de recherche appliquée ou de développement technologique. Les équipements, les collections scientifiques, les logiciels, les bases de données et les liens de communication utilisés principalement pour mener des activités de recherche sont au nombre des articles d'infrastructure admissibles. Les coûts liés aux travaux de construction ou de rénovation des locaux essentiels à l'hébergement des infrastructures financées par la FCI sont également admissibles.

Le Fonds collège-industrie pour l'innovation se décline en deux volets. Par l'entremise du volet 1, la FCI accepte les propositions de financement d'infrastructure visant à renforcer la capacité existante des collèges en recherche appliquée et développement technologique. Par l'entremise du volet 2, la FCI

¹ Au sens large, l'innovation dans les entreprises se définit comme la création ou l'adaptation de connaissances et de technologies afin de développer ou améliorer un produit, un processus ou un service, en vue d'accroître la productivité et la compétitivité d'une entreprise ou d'un secteur.

accepte les propositions de financement de l'infrastructure de recherche associée à une demande de subvention de renforcement de l'innovation Croissance au Programme d'innovation dans les collèges et la communauté du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG). Cette initiative conjointe permet aux collèges de faire une demande de financement combinée pour couvrir à la fois les coûts de recherche (CRSNG) et de l'infrastructure de recherche (Fonds collège-industrie pour l'innovation – volet 2).

Financement disponible

De 2016 à 2019, la FCI octroiera la somme de 40 millions de dollars afin d'appuyer les propositions soumises aux volets 1 et 2 du Fonds collège-industrie pour l'innovation. Ce montant inclut les coûts en capital des propositions retenues et la contribution du Fonds d'exploitation des infrastructures. Cette contribution supplémentaire qui équivaut à 30 pour cent de la contribution du Fonds collège-industrie pour l'innovation est automatiquement accordée aux candidats retenus pour aider à couvrir une partie des coûts d'exploitation et de maintenance de leur nouvelle infrastructure. La FCI finance jusqu'à 40 pour cent des coûts des projets d'infrastructure qu'elle appuie. La somme restante (jusqu'à 60 pour cent des coûts totaux du projet) peut provenir des établissements admissibles et de leurs partenaires financiers des secteurs public, privé et à but non lucratif.

Les collèges peuvent soumettre jusqu'à deux propositions par concours pour chacun des volets du FCII et demander jusqu'à 1 million de dollars de la FCI par proposition. Dans l'éventualité où un collège déciderait de soumettre plus d'une proposition à un concours, ces propositions ne devront pas se rapporter au même domaine de recherche appliquée d'importance stratégique. Sans exception, la FCI considère l'établissement, et non le chercheur individuel, comme le candidat.

Attributs des propositions

Les propositions comprennent deux sections: le module Description du projet et le module Renseignements financiers. Le premier module fournit des renseignements sur le projet proposé, y compris les participants clés, la façon dont le projet répond aux objectifs et aux critères d'évaluation du concours, les ressources financières pour l'exploitation et la maintenance, ainsi qu'une justification du budget pour les articles d'infrastructure demandés. Le deuxième module fournit des détails supplémentaires sur le budget du projet proposé (par exemple, le coût des articles demandés, les plans d'étage lorsqu'un projet comprend la construction ou la rénovation de plusieurs pièces) et les contributions des partenaires.

Les propositions doivent démontrer clairement les mérites du projet présenté au Fonds collège-industrie pour l'innovation et mettre en évidence comment l'infrastructure demandée permettra d'atteindre les trois objectifs du concours :

- Créer et renforcer des partenariats collège-industrie menant à l'innovation dans les entreprises et qui utilisent des infrastructures de recherche de pointe et pertinentes pour le secteur privé
- Tirer parti de la capacité de recherche appliquée éprouvée et des antécédents en matière de partenariats avec le secteur privé dans un domaine d'importance stratégique pour l'établissement
- Générer des retombées socioéconomiques aux échelles régionale et nationale, dont le développement du personnel hautement qualifié

La FCI finance l'infrastructure de recherche et non les coûts directs de celle-ci. À cet effet, les renseignements fournis doivent être suffisants pour évaluer la nécessité de l'infrastructure demandée à la lumière des activités de recherche et de développement de la technologie appliquées envisagées. La FCI s'attend à ce que les propositions démontrent clairement cet engagement à participer activement aux projets de recherche appliquée dans le but d'en retirer des retombées tangibles. Le degré de participation des partenaires du secteur privé constitue l'un des principaux facteurs dont la FCI tient compte dans ses décisions de financement. L'étroite collaboration entre les collèges et les partenaires du secteur privé est jugée indispensable pour favoriser l'innovation dans les entreprises.

Tel qu'il est indiqué dans les objectifs mentionnés ci-haut, les établissements sont encouragés à tirer parti de leurs forces et avantages concurrentiels en recherche. Par conséquent, la FCI exige des établissements admissibles qu'ils lui soumettent un sommaire de leur plan de recherche stratégique. Ce plan qui établit les priorités de l'établissement en fonction d'une vision d'avenir est remis aux comités d'experts, ainsi qu'au comité d'évaluation multidisciplinaire.

PROCESSUS D'ÉVALUATION AU MÉRITE STRUCTURÉ

Le processus d'évaluation au mérite structuré de la FCI est composé de deux étapes :

1. Comités d'experts
2. Comité d'évaluation multidisciplinaire

Étape 1 : comités d'experts

Lors de cette première étape du processus d'évaluation au mérite, la FCI demande l'avis d'experts possédant des connaissances et de l'expérience sur divers aspects de la proposition, de même que ceux ayant une compréhension approfondie du processus d'innovation dans les entreprises et du milieu des collèges canadiens.

Les comités d'experts comprennent généralement de trois à cinq membres (selon le nombre et l'ampleur des propositions à évaluer). Les comités d'experts qui évaluent d'une à trois propositions se réuniront par téléconférence tandis que les comités qui évaluent plus de trois propositions se réuniront en personne pendant une à deux journées, selon le nombre de propositions. Ces derniers comprennent un président de comité qui s'assure que les délibérations du comité sont efficaces et objectives, conformément aux politiques de la FCI.

Le comité d'experts évalue les forces et les faiblesses des propositions en fonction de cinq critères d'évaluation qui traduisent les objectifs du concours (voir section des critères d'évaluation ci-dessous).

Critères d'évaluation

Le processus d'évaluation au mérite du Fonds collège-industrie pour l'innovation est guidé par les trois objectifs du concours desquels découlent cinq critères d'évaluation. Chaque critère d'évaluation est évalué en fonction d'une norme et comporte un certain nombre d'éléments que les candidats doivent aborder dans leur proposition (*Critères d'évaluation – Guide de référence rapide* à l'annexe A). La FCI informe les candidats que leur incapacité à traiter tous les éléments d'un critère d'évaluation affaiblira leur proposition. La mesure dans laquelle chaque norme a été satisfaite doit être fondée sur les renseignements fournis dans la proposition. Pour obtenir du financement, une proposition doit satisfaire tous les critères d'évaluation.

Les membres de comités d'experts doivent évaluer le degré de conformité d'une proposition à chacune de ces normes tout en cernant les forces et les faiblesses associées à chacune d'elles. Les critères d'évaluation et leurs normes respectives sont :

Contribution à l'innovation dans les entreprises

Les activités de recherche appliquée proposées répondent à des besoins bien définis du secteur privé et ont été élaborées en collaboration avec des partenaires industriels clés de manière à s'assurer qu'elles produisent les résultats escomptés en matière d'innovation dans les entreprises.

Infrastructure

L'infrastructure demandée joue un rôle essentiel dans la création de collaborations avec les partenaires industriels, et le renforcement de celles existantes. L'infrastructure sera utilisée et maintenue de façon optimale afin d'assurer des collaborations durables et d'en maintenir la pertinence pour les partenaires.

Renforcement de la capacité de recherche appliquée

La proposition tire parti de la capacité de recherche appliquée éprouvée de l'établissement et des investissements clés en personnel et en infrastructure dans le domaine d'importance stratégique. La

capacité de recherche appliquée existante sera renforcée par l'infrastructure demandée et les engagements connexes de l'établissement.

Partenariats avec le secteur privé

Le collègue a démontré sa capacité à établir et à maintenir des partenariats productifs avec le secteur privé dans le domaine d'importance stratégique.

Retombées pour le Canada

Les activités proposées ont le potentiel de mener à des retombées en innovation dans les entreprises et des retombées socioéconomiques dans la région et au Canada. Les activités proposées appuieront le développement de personnel hautement qualifié.

Échelle d'évaluation

Les membres de comités d'experts doivent évaluer le degré de conformité d'une proposition à chacune des normes en utilisant l'échelle ci-dessous.

EX	Satisfait et dépasse largement la norme pour au moins un élément	ST	Satisfait la norme pour tous les éléments	SF	Satisfait la norme, n'ayant que quelques faiblesses mineures	PS	Satisfait partiellement la norme malgré des faiblesses importantes	NS	Ne satisfait pas la norme en raison de faiblesses majeures
-----------	------------------------------------------------------------------	-----------	-------------------------------------------	-----------	--------------------------------------------------------------	-----------	--------------------------------------------------------------------	-----------	------------------------------------------------------------

Les comités d'experts ne formulent pas de recommandations de financement pour les propositions évaluées. Cependant, si un comité considère que la demande d'un article d'infrastructure n'est pas adéquatement justifiée, il peut suggérer de ne pas financer une partie de l'infrastructure et recommander un montant à retrancher du budget du projet.

Les membres de comités d'experts doivent examiner chacune des propositions assignées à leur comité et présenter une évaluation préliminaire à la FCI, incluant leurs cotes et leurs commentaires, une semaine avant la réunion. Ces évaluations préliminaires aident à orienter les discussions lors de la réunion et informent la rédaction du rapport du comité d'experts. Les évaluations individuelles (préliminaires) servent à la rédaction du rapport du comité d'experts et ne font pas partie des documents envoyés aux demandeurs après les décisions de financement rendues.

Au cours de la réunion, les membres de comités d'experts discutent de leurs évaluations et parviennent à un consensus sur les cotes à accorder et les principales forces et faiblesses pour chacun des critères. Le personnel de la FCI rédigera pour chacune des propositions évaluées un rapport préliminaire de deux à trois pages reflétant le consensus des membres du comité d'experts. La version préliminaire des rapports est ensuite envoyée aux membres du comité aux fins d'examen et d'approbation, environ une semaine après la réunion.

Les rapports des comités d'experts sont remis au comité d'évaluation multidisciplinaire (Étape 2 : comité d'évaluation multidisciplinaire), accompagnés de la liste des membres des comités d'experts afin d'aider les membres de ce comité à évaluer les propositions.

Échéancier et activités principales des membres de comité d'experts

Dates	Activités
15 mai 2017	Échéance pour la soumission d'une proposition au volet 1
Fin mai 2017	Accéder au Système de gestion des contributions de la FCI et amorcer l'évaluation des <ul style="list-style-type: none"> Activer l'accès au Système de gestion des contributions de la FCI Accepter de vous conformer à l'Accord sur

	propositions	<p><i>les conflits d'intérêts et la confidentialité pour les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs</i> dans le Système de gestion des contributions de la FCI et divulguer tout conflit d'intérêts au personnel de la FCI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lire le document <i>Fonds collège-industrie pour l'innovation – Lignes directrices à l'intention des membres des comités d'experts</i> • Évaluer les propositions en fonction des critères d'évaluation • Rédiger une évaluation préliminaire au moyen du <i>Modèle de rapport préliminaire pour les experts</i>, et l'envoyer par courriel au personnel de la FCI une semaine avant la réunion
Juin – juillet 2017	Participer à la réunion et finaliser les rapports	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité d'experts se réunit pour discuter et évaluer les propositions. À la recherche d'un consensus, le comité évalue et cerne les forces et les faiblesses de chacun des critères. • Examiner les rapports préliminaires envoyés aux membres du comité environ une semaine après la réunion.

Documentation transmise avant la réunion

Après avoir accepté de participer à un comité d'experts, le membre recevra un courriel d'activation afin d'accéder au *Tableau de bord de l'évaluateur* du Système de gestion des contributions de la FCI. Ce tableau renferme toute l'information nécessaire en vue d'accomplir l'évaluation. Pour consulter les documents d'évaluation, les membres n'auront qu'à cliquer sur le nom du comité afin d'afficher la page Évaluation et documentation sur laquelle se trouve :

- des documents de référence (ordre du jour de la réunion, modèle du Rapport du comité d'experts de la FCI, *Critères d'évaluation – Guide de référence rapide* et autres);
- le matériel du projet, dont les propositions et les plans de recherche stratégiques connexes des établissements.

Pour en savoir plus sur le portail des évaluateurs de la FCI, veuillez consulter : [Initiation au Système de gestion des contributions de la FCI : un document de synthèse destiné aux évaluateurs.](#)

Étape 2 : comité d'évaluation multidisciplinaire

La deuxième étape du processus d'évaluation au mérite implique la convocation d'un comité d'évaluation multidisciplinaire afin d'examiner toutes les propositions soumises au concours du volet 1 du Fonds collège-industrie pour l'innovation en cours. Typiquement, le comité d'évaluation multidisciplinaire se réunit à la fin du mois de septembre.

Sur la base de son évaluation des propositions et guidé par les rapports des comités d'experts, le comité d'évaluation multidisciplinaire considère la mesure dans laquelle chaque proposition répond aux trois objectifs du concours :

- Créer et renforcer des partenariats collège-industrie menant à l'innovation dans les entreprises et qui utilisent des infrastructures de recherche de pointe et pertinentes pour le secteur privé

- Tirer parti de la capacité de recherche appliquée éprouvée et des antécédents en matière de partenariats avec le secteur privé dans un domaine d'importance stratégique pour l'établissement
- Générer des retombées socioéconomiques aux échelles régionale et nationale, dont le développement du personnel hautement qualifié

Compte tenu du financement limité, le comité d'évaluation multidisciplinaire est chargé d'évaluer l'excellence des propositions en fonction des demandes concurrentielles pour choisir les propositions qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI et les objectifs du Fonds collège-industrie pour l'innovation, et de recommander le financement uniquement de celles qui répondent le mieux aux critères d'excellence.

Communément, le conseil d'administration de la FCI rend les décisions définitives à l'égard de chacune des propositions d'un concours à sa réunion de novembre. À la suite de l'annonce des décisions du Conseil, la FCI remet les rapports du comité d'experts et du comité d'évaluation multidisciplinaire, accompagnés de la liste des membres des deux comités aux établissements demandeurs, peu importe la décision de financement.

COLLABORATION AVEC LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES

Afin de coordonner le processus d'examen et d'éviter le dédoublement des activités d'évaluation, la FCI remettra les rapports des comités de même que le nom de leurs membres et leur affiliation aux organismes de financement des provinces et des territoires concernés. La divulgation de cette liste et de ces rapports sera effectuée en conformité avec les ententes conclues entre la FCI et les représentants des provinces et des territoires, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

PRINCIPES RÉGISSANT LE TRAVAIL DES ÉVALUATEURS

Les membres de comités d'experts doivent observer un comportement éthique des plus rigoureux dans l'accomplissement de leur mandat. Ils sont nommés à titre individuel et non comme défenseurs ou de représentants de leurs disciplines respectives ou d'une organisation. Ils doivent également se conformer à l'[Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité pour les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs](#), dont certains extraits sont présentés à l'Annexe B.

La FCI s'attend à ce que l'établissement ou les chercheurs ne communiquent en aucun temps avec les évaluateurs en vue d'obtenir des renseignements sur les délibérations d'un comité. La FCI demande aux évaluateurs de ne pas discuter du processus d'évaluation ou de propositions précises avec les établissements demandeurs ou avec des personnes qui ne participent pas aux réunions du comité d'experts. Veuillez acheminer les questions des établissements ou des autres parties prenantes à la FCI qui y répondra.

Équité du processus d'évaluation au mérite

L'évaluation au mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent se manifester de plusieurs façons et reposer par exemple sur une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non), la taille ou la réputation de l'établissement demandeur, de même que l'âge, la langue, la personnalité ou le sexe du candidat. Pour sensibiliser les évaluateurs aux préjugés inconscients qu'ils pourraient entretenir, la FCI met en garde ses membres contre le jugement d'une candidature d'après ces facteurs et leur demande de rester vigilants pour éviter qu'un préjugé influence le processus de prise de décision. Il est essentiel de s'assurer que tous les participants au processus d'évaluation au mérite voient les processus et les politiques de la même façon pour procéder à une évaluation efficace et juste.

ANNEXE A

Critères d'évaluation – Guide de référence rapide

Chaque critère d'évaluation sera évalué en fonction d'une norme (texte en surbrillance). Les évaluateurs devront évaluer le degré de conformité de la proposition à chacune de ces normes en utilisant l'échelle ci-dessous. De plus, les évaluateurs doivent justifier la cote accordée en commentant les forces et les faiblesses de chaque critère.

EX	Satisfait et dépasse largement la norme pour au moins un élément	ST	Satisfait la norme pour tous les éléments	SF	Satisfait la norme, n'ayant que quelques faiblesses mineures	PS	Satisfait partiellement la norme malgré des faiblesses importantes	NS	Ne satisfait pas la norme en raison de faiblesses majeures
-----------	------------------------------------------------------------------	-----------	-------------------------------------------	-----------	--------------------------------------------------------------	-----------	--------------------------------------------------------------------	-----------	------------------------------------------------------------

Pour chacun des critères, le demandeur doit répondre, dans sa proposition, à un certain nombre d'éléments (liste à puces). Les établissements demandeurs ont été informés que leur incapacité à répondre à tous les éléments sera considérée comme une faiblesse. Ils savent aussi qu'ils doivent faire référence aux indicateurs de rendement en contexte avec le critère d'évaluation pertinent.

Les cinq critères d'évaluation, les normes et les éléments sont :

Contribution à l'innovation dans les entreprises

Les activités de recherche appliquée proposées répondent à des besoins bien définis du secteur privé et ont été élaborées en collaboration avec des partenaires industriels clés de manière à s'assurer qu'elles produisent les résultats escomptés en matière d'innovation dans les entreprises.

- Exposer brièvement l'approche adoptée par le collègue (p. ex., consultations auprès des parties prenantes) pour définir les besoins du secteur privé en ce qui a trait aux activités de recherche appliquée proposées; décrire les plans de développement des affaires et de rayonnement.
- Identifier les partenaires industriels clés ainsi que le processus qui a mené à leur sélection; présenter en détail leurs contributions (p.ex., temps, argent, effort incluant leur rôle précis dans les projets conjoints) aux activités de recherche appliquée.
- Décrire les activités de recherche appliquée à réaliser en partenariat avec le secteur privé et les besoins précis de l'industrie auxquels répondront ces activités. Inclure une brève description des méthodes de recherche et des objectifs d'innovation dans les entreprises de ces projets.

Infrastructure (incluant la justification du budget)

L'infrastructure demandée joue un rôle essentiel dans la création de collaborations avec les partenaires industriels, et le renforcement de celles existantes. L'infrastructure sera utilisée et maintenue de façon optimale afin d'assurer des collaborations durables et d'en maintenir la pertinence pour les partenaires.

- En s'appuyant sur les articles individuels du module Renseignements financiers (y compris le numéro de l'article), démontrez que l'infrastructure demandée est nécessaire aux activités de recherche appliquée. Expliquer en quoi l'infrastructure est pertinente pour l'industrie et essentielle pour créer et renforcer des collaborations avec les partenaires industriels.
- Indiquer comment l'infrastructure sera utilisée et maintenue de manière efficiente et à court terme et en vue d'en assurer la pérennité à long terme.
- Démontrer la polyvalence de l'infrastructure demandée pour répondre aux besoins en recherche

appliquée immédiats et à plus long terme des partenaires industriels.

- *Pour les propositions incluant des coûts de construction ou de rénovation, le demandeur doit également inclure une description de la totalité de l'espace, une ventilation de l'ensemble des coûts du projet de construction ou de rénovation et un échéancier indiquant les dates clés des diverses étapes de la construction ou de la rénovation proposée.*

Nota : Les rapports des comités d'experts doivent inclure l'évaluation du budget par le comité, y compris l'identification d'articles qui devraient être enlevés ou qui ne sont pas liés aux activités de recherche appliquée planifiées. De même, le comité devrait revoir l'exactitude des coûts estimés.

Renforcement de la capacité de recherche appliquée

La proposition tire parti de la capacité de recherche appliquée éprouvée de l'établissement et des investissements clés en personnel et en infrastructure dans le domaine d'importance stratégique. La capacité de recherche appliquée existante sera renforcée par l'infrastructure demandée et les engagements connexes de l'établissement.

- Décrire la capacité de recherche appliquée actuelle du collège, y compris l'expérience et le savoir-faire des participants clés (du collège et du secteur privé), le personnel administratif et de développement des affaires ainsi que les équipements et les espaces de recherche disponibles et les sources de soutien financier dans ce domaine d'importance stratégique.
- Décrire comment la capacité de recherche appliquée de l'établissement sera renforcée par l'infrastructure demandée.
- Préciser les engagements de l'établissement à l'appui de cette proposition.

Partenariats avec le secteur privé

Le collège a démontré sa capacité à établir et à maintenir des partenariats productifs avec le secteur privé dans le domaine d'importance stratégique.

- Démontrer les antécédents du collège et de l'équipe de recherche en ce qui a trait à l'établissement et au maintien de partenariats avec le secteur privé.
- Démontrer les résultats en innovation dans les entreprises rendus possibles par ces partenariats.

Retombées pour le Canada

Les activités proposées ont le potentiel de mener à des retombées en innovation dans les entreprises et des retombées socioéconomiques dans la région et au Canada. Les activités proposées appuieront le développement de personnel hautement qualifié.

- Exposer brièvement les résultats escomptés en innovation dans les entreprises des activités de recherche appliquée proposées pour le secteur privé et, le cas échéant, pour d'autres secteurs. Préciser l'échéancier prévu pour la réalisation de ces résultats et leurs retombées escomptées dans la région et au Canada.
- Décrire les compétences qui seront acquises par le personnel hautement qualifié grâce à leur engagement avec les partenaires du secteur privé dans les activités de recherche appliquée et par suite de leur utilisation de l'infrastructure demandée. Inclure le nombre prévu de personnes hautement qualifiées formées, et décrire les plans pour les faire participer aux activités de recherche appliquée (projets coopératifs, étudiants d'été).

ANNEXE B

Politique sur les conflits d'intérêts

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) doit satisfaire aux normes les plus élevées en matière d'éthique et d'intégrité dans toutes ses activités afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. Les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs de la FCI doivent satisfaire aux normes les plus élevées en matière de comportement éthique, afin de conserver et d'accroître la confiance du public dans la capacité de la FCI à agir dans l'intérêt public à long terme. Lorsqu'un conflit entre des intérêts privés et des intérêts publics survient, les membres de comité d'évaluation, les évaluateurs externes et les observateurs doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger l'intérêt public.

Définition

Un conflit d'intérêts est un conflit entre les obligations et les responsabilités d'un participant à un processus d'évaluation et ses intérêts privés, professionnels, commerciaux ou publics. Il peut y avoir un conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel lorsqu'un membre de comité d'évaluation, un évaluateur externe ou un observateur :

- pourrait recevoir un avantage professionnel ou personnel résultant du programme de financement ou d'une proposition qui fait l'objet d'une évaluation;
- entretient une relation professionnelle ou personnelle avec un candidat ou l'établissement du candidat;
- a un intérêt financier direct ou indirect dans un programme de financement ou une proposition qui fait l'objet d'une évaluation.

Un conflit d'intérêts peut être considéré comme réel ou apparent lorsqu'un membre de comité d'évaluation, un évaluateur externe ou un observateur :

- est un parent ou un ami proche d'un candidat ou entretient une relation personnelle avec un candidat;
- pourrait obtenir ou perdre un avantage financier ou matériel à la suite du financement de la proposition;
- a depuis longtemps des divergences de vues d'ordre scientifique ou personnel avec les candidats;
- a une affiliation avec l'établissement, l'organisation ou l'entreprise des candidats (y compris avec des hôpitaux de recherche ou des instituts de recherche affiliés);
- a une affiliation professionnelle étroite avec un candidat si l'une des situations suivantes est survenue au cours des six dernières années :
 - avoir des interactions fréquentes et régulières avec un candidat dans le cadre de fonctions exercées au sein d'un même département, d'un même établissement, d'une même organisation ou d'une même entreprise;
 - avoir été le superviseur ou le stagiaire d'un candidat;
 - avoir collaboré, publié ou partagé des fonds avec un candidat ou prévoir le faire prochainement;
 - travailler pour l'établissement demandeur;
- estime, pour quelque raison que ce soit, être incapable de réaliser une évaluation impartiale de la proposition.

Nota : La FCI se réserve le droit de régler les situations ambiguës et de déterminer s'il y a un conflit d'intérêts.



Research builds communities
La recherche au service des collectivités

450-230, rue Queen 450-230 rue Queen
Ottawa (Ontario) K1P Ottawa (Ontario) K1P
Téléphone : 613-947- 5E4
6496 Tél 613.947.7260